

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
(1936)

MM. BECQUART, le D<sup>r</sup> CHEYNIER, CORNEILLE, DANDURAND,  
le D<sup>r</sup> DUSOLIER, M<sup>me</sup> GARDEAU, MM. GRANGER, GUTHMANN,  
JOUANEL, le D<sup>r</sup> LAFON, LAVERGNE, SAINT-MARTIN, SECONDAT,  
SECRET, VILLEPONTOUX.

---

BUREAU

*Président* : M. le D<sup>r</sup> Ch. LAFON.

(35, rue Louis-Mie, Périgueux).

*Vice-Présidents* : MM. Jean SECRET.

(27, rue Fournier-Lacharmie, Périgueux).

— A. JOUANEL (Bergérac).

— E. DUSOLIER (Ribérac).

*Secrétaire général* : M. Géraud LAVERGNE.

(18, rue du Plantier, Périgueux).

*Secrétaires adjoints* : MM. Noël BECQUART.

— A. GRANGER.

*Trésorier* : M. H. CORNEILLE.

(6, avenue Cavaignac, Périgueux).

*Trésorier adjoint* : M. SECONDAT.

---

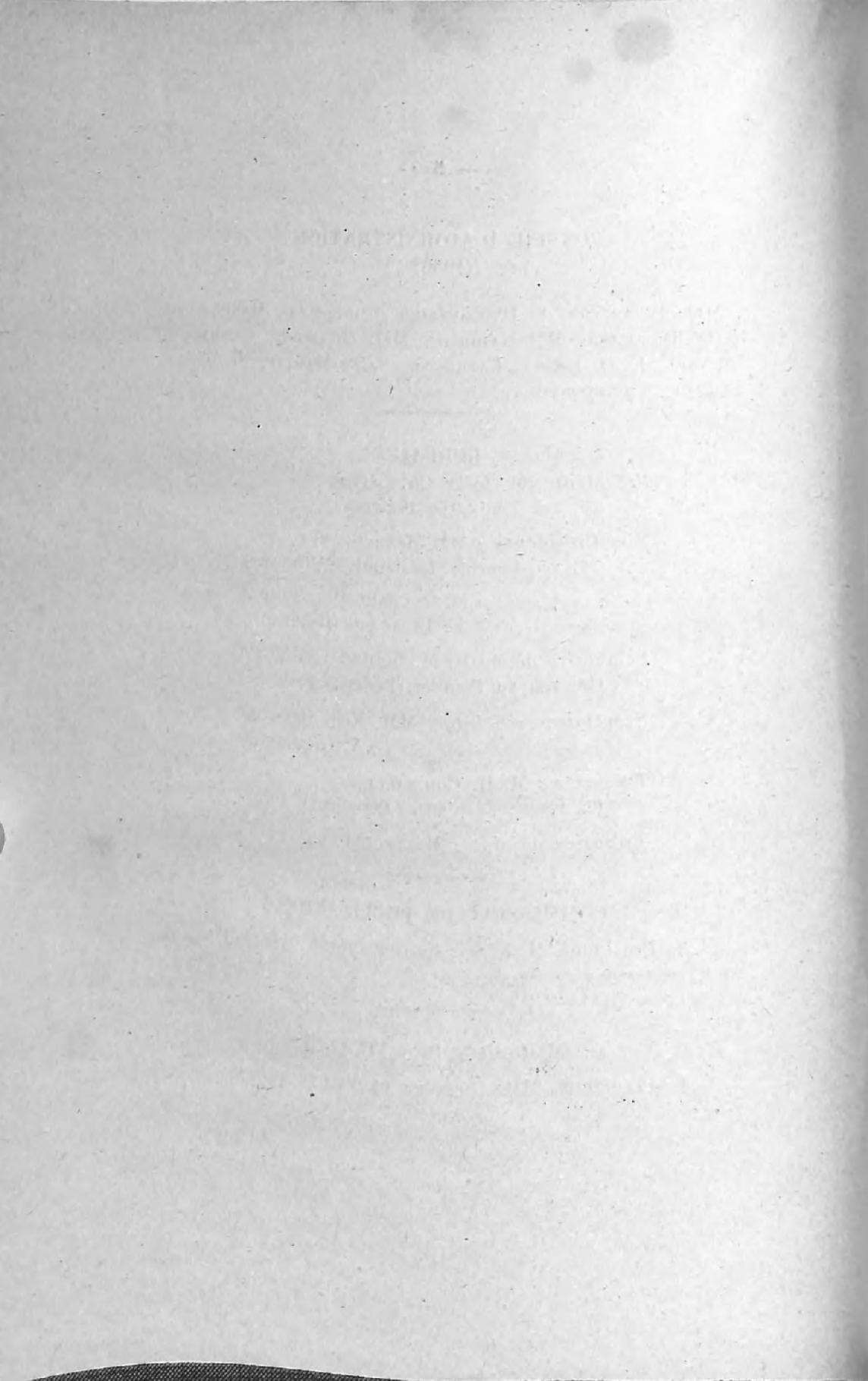
COMMISSION DE PUBLICATION

M. le Président, M. le Secrétaire Général, MM. le D<sup>r</sup> CHEYNIER, SECONDAT et SECRET.

---

COMMISSION DES FINANCES

M le Président, MM. GRANGER et VILLEPONTOUX.



SÉANCES MENSUELLES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU PÉRIGORD

*Assemblée générale du jeudi 5 janvier 1956*

Présidence de M. le D<sup>r</sup> LAFON, Président

Présents : M<sup>mes</sup> Berton, Guille, Médus., Montagne, Pivaudran, Villepontoux ; M<sup>lle</sup> Marqueyssat ; MM. Bardy, Borias, Boucher, Boyer, Chillaud, Corneille, Dandurand, Maurice et René Donzeau, Granger, l'abbé Grillon, Lafille, Lafosse, Jean Lassaigne et son fils, le D<sup>r</sup> Maleville, Marty, Orly, Pivaudran, Plazanet, Secondat, Secret et Villepontoux.

Se font excuser : M. et M<sup>me</sup> Ponceau.

*Vœux.* — M. le Président adresse aux membres de la Société les meilleurs souhaits du Bureau pour l'année 1956. Il fait des vœux de prompt rétablissement de notre secrétaire général, M. Lavergne. — De leur côté, J. LANG, de Londres, et M. BRACHET-MATHIEU ont exprimé à la Société leurs vœux de prospérité.

*Assemblée générale.* — Cette réunion, prévue pour aujourd'hui, est reportée au mois de février, vu que le *quorum* nécessaire n'est pas atteint.

*Entrées d'ouvrages et de documents.* — Sem. *La ronde de nuit.* (Le livre de demain); in-8 incomplet; — offert par M. H. CORNEILLE;

SECRET (Jean). *Châteaux en Périgord.* Paris, Delmas, 1955; in-4, rel. toile; — hommage de l'auteur;

Le même, *Saint Jacques et les chemins de Compostelle en Savoie.* (Tirage à part du Bulletin de l'Académie de Savoie); in-8; — hommage de l'auteur;

Photographie de l'accident survenu au meeting d'aviation de Chamiers (1911); — don de M<sup>me</sup> ROY.

Photographie de la chapelle du château de Montréal (Dordogne); — don de l'auteur, M. BORIAS.

M. le Président exprime à tous les donateurs les remerciements de la Société.

*Revue bibliographique.* — Un entrefilet de *Chercheurs et Curieux* donne Fénelon comme fondateur, à Douai, d'une société affiliée au Palladium et ayant pour but la recherche de la sagesse, de la prospérité et du bonheur.

M. le Président présente élogieusement les deux récents ouvrages de M. Jean SECRET : *Châteaux en Périgord*, un album

de haut luxe, réalisé sous un angle nouveau par Yureck et Domur, et *Saint Jacques et les chemins de Compostelle*, Paris, Horizons de France, 1955; un attachant et beau volume in-4 cour., illustré de 100 héliogravures.

Dans l'article de M. l'abbé R. Gaudin : « Le rachat des captifs français en pays barbaresques » (*Mém. de la Soc. Arch. et Hist. de la Charente*, 1954, p. 100-123) M. Secret a relevé quelques noms de Périgourdiens rachetés. En 1750, ce sont Gabriel Sandemoy, de Villamblard (55 ans ; 11 ans de captivité), Etienne Bouchillou, de Roquepine (36 ans ; 5 ans de captivité); En 1785, ce sont Jean Vezian, de Bergerac (40 ans; 12 ans de captivité), Pierre Jacodé, de Bergerac (33 ans; 6 ans de captivité).

Notre vice-président signale encore le dernier livre de M. Jérôme Carcopino, *le Mystère d'un symbole chrétien*, Paris, Fayard, 1955; le savant membre de l'Institut y étudie les figurations de l'*ascia* sur les tombeaux, si fréquente en Gaule qu'on a fini par employer l'expression *Sub ascia dedicare* comme synonyme d'ensevelir. Cette *ascia*, sorte d'herminette, ne serait pas la figuration d'un outil rappelant le métier du défunt, mais un symbole, d'abord païen, et pythagoricien, puis, chrétien; une sorte de *crux dissimulata*, d'image crypto-chrétienne, évoquant la croix du Christ. Les pages 83 et 84 sont consacrées à une passionnante et minutieuse étude de deux cippes funéraires du Musée du Périgord. Les photographies prises par M. Saraben ont convaincu M. Carcopino; outre l'*ascia*, elles font ressortir une espèce de surchiffrement mystique crypto-chrétien dans les singularités épigraphiques. Ce serait à Lyon, et sous l'influence de saint Irénée, que l'*ascia* aurait pris cette valeur symbolique.

M. Jean LASSAIGNE donne lecture d'extraits du *Journal de Viennet* (publié par le duc de La Force aux éditions Amiot-Dumont) ayant trait à Bugeaud et au général Lamy.

Parmi les anecdotes racontées par Viennet, l'une concerne l'attitude de Bugeaud pendant les journées de février 1848. A-t-il dit à Thiers, comme ce dernier l'a raconté : « Je tuerai dix mille de ces canailles et je ferai de belles funérailles à la Monarchie » ? Viennet s'inscrit en faux contre cette légende. « Le Maréchal, dit-il, proteste à qui veut l'entendre qu'à ce prix il avait répondu du salut de la Monarchie et cette version eût été seul, il n'eût pas hésité à engager la bataille et il faut bien des balles pour tuer dix mille hommes... »

M. Jean Lassaigne signale, d'autre part, que le premier volu-

me de l'édition intégrale du *Journal de Maine de Biran* vient de paraître dans les cahiers *Être et penser* (La Braconnière, à Neuchatel).

Cette édition, publiée par M. Henri Gouhier, professeur à la Sorbonne, comportera trois volumes. Les deux premiers reproduiront le texte intégral des quatre cahiers cartonnés auxquels le philosophe avait donné le titre de *Journal* et qui vont de février 1814 au 17 mai 1824. Le troisième sera consacré à l'agenda de 1815 (conservé à Grateloup), à trois carnets et à un dossier de notes ou feuilles volantes auxquels M. Gouhier ajoutera, pour la compréhension de l'évolution des idées du philosophe, quelques extraits du *Vieux Journal* de 1794 et 1795 qui constitue le tome 1<sup>er</sup> des *Œuvres complètes* publiées par Tisserand.

Soigneusement collationné sur les originaux, le texte publié par M. Gouhier respectera donc scrupuleusement les divisions et le titre voulus par l'auteur, mais il ne sera pas, pour autant, le texte complet écrit par Maine de Biran, puisque certaines parties ont été, hélas! rendues illisibles ou retranchées des manuscrits. Du moins ceux-ci seront-ils, dans l'état où ils se trouvent actuellement, publiés intégralement, ce qui n'avait pas encore été fait jusqu'ici par les précédents éditeurs.

En terminant, M. Jean Lassaigne souligne l'importance exceptionnelle dans l'œuvre de Maine de Biran de ce *Journal* qui, en nous livrant les faces multiples de ce personnage si attachant, est, à la fois, « le journal du philosophe et le journal d'une philosophie. »

*Communications.* — A propos de la démolition prochaine de la chapelle des Ursulines, M. Secret évoque la chapelle des Dominicains qui précéda celle-ci. Fondée au XIII<sup>e</sup> siècle, détruite par les protestants au XVI<sup>e</sup> siècle, restaurée au XVII<sup>e</sup> siècle, elle mesurait 32 m. sur 11, elle avait un plafond orné de caissons à panneaux peints. Près de 400 médaillons portaient des peintures avec des noms et des dates. Cet ensemble, d'un intérêt considérable, a disparu au siècle dernier, emporté par les Dominicains. On peut le regretter, car, en ce qui concerne l'art religieux local, on y trouvait les figurations de S<sup>t</sup> Martial, S<sup>t</sup> Front, S<sup>t</sup> Amand, S<sup>t</sup> Silain, S<sup>te</sup> Quitterie. Par bonheur, l'énumération des médaillons nous a été conservée dans une plaque rarissime de l'abbé Carles : *Une chapelle dominicaine à Périgueux*. (Périgueux, Boucharie, 1869, 56 p.)

Notre vice-président parle ensuite de l'église de Douzillac, dont il fait circuler des photographies. C'est une église en partie romane, dont la voûte gothique du XV<sup>e</sup> est en mauvais état;

il évoque à ce propos des voûtes de la même époque, telle celle de l'église de Champagne, en partie ruinée, et celles de Champagnac-de-Bélaïr et de Villars que les Monuments Historiques ont pu sauver. Il montre ensuite des photographies du château de Beauséjour, à Saint-Léon-sur-l'Isle, et notamment de ce qui reste de sa chapelle (XV<sup>e</sup> siècle) et d'un écusson parti, portant à dextre une tour et un semis de fleurs de lys, et à senestre, deux des trois lions des Talleyrand. Il souhaite vivement qu'un membre de notre Société étudie un jour et le château de Beauséjour et son histoire.

M. l'abbé GRILLON présente deux boîtes aux saintes huiles, l'une de plan polylobé, en étain, vraisemblablement du XVII<sup>e</sup> siècle, l'autre de plan quadrangulaire, en fer blanc, à pieds de lions, du début du XIX<sup>e</sup> siècle. Il met l'assemblée au courant du transfert des religieuses Ursulines dont les corps étaient conservés dans la crypte de Sainte-Ursule, et du transport au Musée de certains morceaux sculptés, provenant de l'église des Dominicains (Jacobins).

Notre Président, le D<sup>r</sup> LAFON, parle enfin du fractionnement de certains fiefs au Moyen-Age, importante question sur laquelle il reviendra ultérieurement à l'occasion d'une étude sur les Aydie.

(Notes de séance de M. J. Secret).

Le Président,  
D<sup>r</sup> Ch. LAFON.

---

Assemblée générale du jeudi 2 février 1956

Présidence de M. le D<sup>r</sup> LAFON, Président

Présents : M<sup>mes</sup> Guille, Médus, Ponceau, Villepontoux ; MM. Ardiller, Bardy, Becquart, Bellanger, Borias, Chillaud, Dandurand, Donzeau, Dumas, Duprat, le D<sup>r</sup> Durieux, le R.P. Fidèle, Granger, l'abbé Nardoux, Pivaudran, Secondat, Secret, Villepontoux.

M. le Président annonce que l'état de santé de notre Secrétaire général s'est bien amélioré.

*Félicitations.* — M. DUBOSQ, ancien archiviste de la Dordogne, nommé inspecteur général des Archives ; MM. Michel DURIEUX, ROPPÉ et ROUSSET nommés chevaliers de la Légion d'honneur au titre militaire.

*Elections.* — L'urne rituelle est déposée sur le bureau pour que chacun puisse y déposer son bulletin de vote, l'assemblée

devant procéder à l'élection du Conseil d'administration. Le scrutin restera ouvert jusqu'à la fin de la séance.

*Entrées d'ouvrages et de documents.* — SECRET (Jean). La chapelle du château de Montréal et son mobilier. (Extr. du *Bull. de la Soc. hist. et archéol. du Périgord.*) Périgueux, impr. Périgourdine, 1955; in-8, 11 p.;

— Influences saintongeaises et périgourdines sur les coupes girondines. (Extr. de la *Revue hist. de Bordeaux et de la Gironde.*) S. l. n. d. 1955; in-8, 5 p., carte; — hommage de l'auteur;

GARDEAU (M<sup>me</sup>). Quelques rapports du Périgord avec Bordeaux, du XVI<sup>e</sup> siècle au début du XIX<sup>e</sup>, d'après les archives notariales. (Extr. de la *Revue historique de Bordeaux.*) S. l. n. d.; in-8, 6 p.; — hommage de l'auteur;

MONESTIER (Jean). *Dans lo vinhal*. Prix littéraire des Vins du Périgord, (*Le Périgordin de Bordeaux*, 1956.) In-8, 6 p.; — hommage de l'auteur;

Plan détaillé de l'église et de l'abbaye de Tourtoirac; — offert par l'auteur, M. PONCEAU;

Sites et monuments de la Dordogne autour de 1900, de la collection de Ch. Aublant, conservateur du Musée du Périgord et trésorier de la Société; — 48 épreuves 13×18 données par M. Pierre AUBLANT son fils.

M. Jean SECRET souligne l'intérêt de cet envoi.

Un lot d'imprimés concernant les élections législatives anticipées de 1956 et les élections de la Sécurité Sociale en novembre 1955 est offert par le D<sup>r</sup> Ch. LAFON.

M. le Président adresse aux divers donateurs les remerciements de la Société.

*Revue bibliographique.* — D'après *Marie-Antoinette*, par A. Castelot, p. 29, lors du voyage de Vienne à Paris de la future reine de France, en 1770, la poste de Périgueux dut envoyer du renfort, chaque relai exigeant 386 chevaux. C'est ce qu'a glané à notre intention M. Pierre AUBLANT, qui a trouvé aussi dans les « Lettres de Max Jacob à Guillaume Apollinaire » publiées par A. Billy (*Livres de France*, décembre 1954) une allusion à un descendant « malheureux » du poète Lachambeaudie.

La *Revue Mabillon*, juillet-sept. 1955, publie « les chapitres généraux de l'Ordre de l'Artige », commune de Saint-Léonard (H<sup>e</sup>-Vienne), qui avait deux maisons dans le diocèse de Périgueux et une dans celui de Sarlat; M. Gilbert Chérest y étudie savamment « l'abbaye bénédictine de Nesle-la-Reposte (Aube) qui eut pour abbé en 1572 le Sarladais Pons de Salignac »;

celui-ci ayant été assassiné, son frère Bertrand de Salignac, ambassadeur à Londres, se mit sur les rangs pour obtenir ce bénéfice en commende, mais un autre postulant fut choisi.

Dans le *Périgourdin de Bordeaux*, n° 300, de décembre 1955, M. Jean Secret lance un appel aux lecteurs pour qu'ils s'intéressent activement, par le dessin ou la photo, à dresser l'inventaire de l'art folklorique périgourdin : inscriptions, armoiries, épis de faitage, fers forgés des portes et balcons, taques de cheminée, etc.. La même note est reproduite dans *Périgord mon pays*, numéro de Noël, qui donne un portrait de Sem, brossé par feu C<sup>e</sup> de Saint-Aulaire et signalé, sous la plume du D<sup>r</sup> Deguiral, un article de M. Delafosse, archiviste de la Charente-Maritime sur les relations commerciales entre La Rochelle et Montignac-le-Comte au XVI<sup>e</sup> siècle (d'après les *Annales du Midi*).

« La stratigraphie de la grotte de Combe-Grenal, comm. de Domme (Dordogne) » fait l'objet d'une note préliminaire de M. F. Bordes dans le *Bull. de la Soc. préhistorique française*, novembre 1955 ; qui contient aussi « L'Homme de Lascaux, totem vertical », par le D<sup>r</sup> H. Sentjens.

*Congrès.* — Le Ministre de l'Education Nationale annonce que le 81<sup>e</sup> Congrès des Sociétés Savantes se tiendra à Caen et à Rouen, du 4 au 7 avril 1956.

Le programme de ces assises nous est parvenu trop tard pour que les conditions d'inscription soient remplies en temps utile par les intéressés.

De son côté, la Fédération historique du Sud-Ouest, invitée par la Société de Borda, tiendra son Congrès d'Études régionales à Saint-Sever, les 28 et 29 avril 1956.

*Compte rendu financier.* — Le bilan de l'exercice 1955 établi par M. CORNEILLE ressort à 647.256 fr. pour les recettes ; 637.256 fr. pour les dépenses ; soit un boni de 10.000 fr. Ce qui donne un actif et un passif de 2.903.394 fr. dont le détail est fourni au tableau annexe du compte de gestion du trésorier.

L'assemblée donne quitus à M. Corneille à qui M. le Président exprime les félicitations de tous.

*Cotisation augmentée.* — Le relèvement de la cotisation annuelle de 300 à 400 fr. pour les membres titulaires, de 400 à 500 fr. pour les membres d'une même famille ne recevant qu'un seul bulletin ; de 500 à 600 fr. pour les membres étrangers résidant hors de France ; tel que l'a envisagé le Conseil d'administration dans sa réunion du 3 octobre 1955 est soumis par M. le Président à l'approbation de l'assemblée générale ;

elle l'homologue sans opposition ; le droit d'admission reste inchangé.

*Communications.* — Evoquant un livre récent consacré à quelques dames de la Renaissance<sup>1</sup>, M. le D<sup>r</sup> LAFON rappelle l'une d'entre elles : Isabeau de Limeuil, devenue l'épouse de Scipion Sardini. Il fait circuler une estampe romantique la figurant. A ce propos, M. Secret rappelle qu'il existe de cette fille d'honneur de Catherine de Médicis, un portrait au crayon exécuté d'après nature par Benjamin Foulon, neveu de François Clouet. Il a écrit à la Bibliothèque nationale pour en obtenir une photographie.

M. SECRET fait circuler une photographie qu'il a faite récemment au château de la Bonnetie, à Sarliac-sur-l'Isle. Elle représente le colombier, du XVII<sup>e</sup> siècle, de plan circulaire, avec des lucarnes à pignons triangulaires. Si la silhouette de tels colombiers est banale en Périgord, cette « fuye » est l'une des rares de la région à avoir conservé intact, à l'intérieur, le dispositif d'accès aux nids de pigeons : arbre central à pivot, portant des potences doubles qui supportent elles-mêmes des échelles. (Même dispositif que celui qu'a dessiné Viollet-le-Duc, dans son *Dictionnaire d'Architecture*, au mot « colombier », fig. 6).

Il signale des sarcophages qu'il a vus aux Chauses (Antonnet-Trigonant) et qu'on lui a signalés au château de Coulonges (Montignac).

Notre vice-président a remarqué que notre *Bulletin* n'avait jamais fait allusion au passage de Victor Hugo à Périgueux, en 1843. L'illustre poète était à Périgueux le 5 septembre, au retour d'un voyage en Espagne qui l'avait conduit à Pasajes, San Sebastian, Ernani et Pampelune. Il y visita Saint-Front, la tour de Vézone et le Château Barrière, et consigna ses impressions dans son carnet de voyage qui devait paraître en 1890, aux éditions Hetzel, sous le titre : *Alpes et Pyrénées*. Dramatique coïncidence, alors qu'il visitait notre ville, Victor Hugo ignorait tout de la tragédie qui endeuilla sa vie : la veille, le 4 septembre 1843, sa fille Léopoldine, âgée de 19 ans, s'était noyée en Seine, à Villequier, avec son mari Charles Vacquerie qui avait 26 ans : ils étaient mariés depuis sept mois. Hugo ne devait apprendre la terrible nouvelle que le 9 septembre, en lisant un journal, à l'île d'Oléron. Les impressions périgourdines du poète paraîtront en *Varia* dans notre *Bulletin*.

---

(1) Maurice Rat, *Dames et bourgeoises amoureuses ou galantes du xv<sup>e</sup> siècle*. Paris, Ed. d'Histoire et d'Art, Librairie Plon, 1955; in-8, 230 p., 16 portraits.

M. E. DUSOLIER répond comme suit à un entrefilet paru dans *Sud-Ouest* du 10 janvier, sur le château de Vaucocour dans Thiviers :

« M. de Laugardière parlant de la famille qui posséda le château de Vaucocour (*B.S.H.A.P.*, tome V (1878), p. 61, fait connaître qu'on en rencontre des membres jusqu'en 1031 et que, plus tard, elle se divisa en trois branches : a) celle de Thiviers ou branche aînée éteinte le 11 mars 1729 ; b) la seconde, dite du Château, éteinte le 31 décembre 1846 par le décès de Marie-Gabrielle de Vaucocour, sans enfants de son mariage avec le colonel d'artillerie de Villantroys ; c) enfin la troisième, dite des Roches, éteinte également vers 1710.

Cette troisième affirmation est entachée d'erreur. Un représentant de cette dernière branche, Henri de Vaucocour, seigneur de La Roche et autres places, épousa, le 25 février 1740, dans l'église de Vanxains, demoiselle Marie-Céleste Boutinaud, née le 28 novembre 1721, au village de Pérrier, paroisse de Vanxains, de Hélié Boutinaud sieur de Champfort, ancien garde du roi et de demoiselle Marie Denoy. Il existait encore le 3 janvier 1756, puisqu'à cette date on voit que « messire Henry » de Vaucocour, chevalier, seigneur de Laroche-Bernicot et » autres lieux, demeurant au lieu noble de Laroche, paroisse » de Saint-Martin-l'Astier, étant de présent dans la ville de » Ribérac, paroisse de Saint-Martin-le-Point et dans l'oberge » où pend pour enseigne le Chapeau rouge, a constitué pour » son procureur Charles Lopte sieur du Terme, avocat, demeurant en la ville de Saint-Aulaye en Engoumois... pour se » transporter à Bordeaux afin d'y poursuivre le procès qu'il a » au Parlement de lad. ville contre dame Marie-Céleste Boutinaud, en la chambre de Latournelle, accusée par led. constituant du crime d'adultère... sur appel par elle interjeté de la » sentence rendue par le juge ordinaire de Ribérac, du 30 » décembre dernier, promettant led. sieur constituant... de lui » donner tant pour sa nourriture, celle de son cheval que de la » perte et indemnité qui lui seront causé pendant l'exercice de » son mandat, la somme de dix livres par jour, tant en voyage » que séjour à Bordeaux »<sup>1</sup>.

---

(1) Guillaume Pourteiron, sr de Grandpéit, notaire. — Pour plus amples détails sur cette affaire voir aux Archives départementales de la Dordogne, série B, juridiction de Ribérac « Plainte en adultère du seigneur de Vaucocour contre Marie Boutinaud sa femme, du 30 novembre 1755. »

Une communication nous a été envoyée par M. Joseph SAINT-MARTIN sur Couze, son port et ses fabriques de papier au début de la Révolution. Les habitants de Couze soulignent qu'ils sont à l'extrémité de la Dordogne navigable, qu'ils ont douze papiers, qu'ils desservent un arrière-pays important, qu'ils constituent une « population considérable », réclament le curage de la Couze, l'amélioration des routes et l'implantation à Couze d'un canton.

Le R.P. DURIEUX, O.F.M., brosse une esquisse du passé franciscain en Périgord, passant en revue successivement les Cordeliers de Périgueux, de Montignac, de Sarlat, d'Excideuil, de Bergerac et de Nontron, puis les Récollets de Thiviers, de Périgueux, de Bergerac, de Limeuil, de Sarlat, de Monpazier, les Capucins de Périgueux, et enfin, les Clarisses de Périgueux, Montignac, Excideuil, Bergerac, Nontron et Sarlat. Son étude paraîtra dans notre *Bulletin*.

*Conseil d'administration.* — Au dépouillement des votes tous les membres du Conseil d'administration de la Société en fonctions se trouvent réélus; M. Joseph SAINT-MARTIN succède à M. de Lacrousille; est élu également M. Noël BECQUART.

*Admission.* — M. Max SARRADET, Conservateur régional des Monuments historiques, rue de la Constitution, 7, Périgueux; présenté par M. Jean Secret.

(Notes de séance de M. J. SECRET).

Le Président,  
D<sup>r</sup> Ch. LAFON.

---

Séance du 1<sup>er</sup> mars 1956

---

Présidence de M. le D<sup>r</sup> LAFON, Président

Présents : M<sup>mes</sup> Berton, Busselet, Dupuy, Guille, Médus, Montagne, Pivaudran, Villepontoux; M<sup>le</sup> Marqueyssat; MM. Ardiller, Bardy, Bélanger, Berthelot, Borias, Dandurand, Delfaud, Granger, Grillon, le D<sup>r</sup> Maleville, Marty, Pivaudran, Planzet, Ronzel, Secondat, et Villepontoux.

Se font excuser : MM. Corneille et Géraud Lavergne.

*Nécrologie.* — M. Louis BARITEAU, magistrat honoraire (décédé en 1955).

M. le Président exprime à la famille les condoléances de la Société.

*Félicitations.* — M. le D<sup>r</sup> Ch. LAFON, Chevalier de la Santé publique; --- M. J.-R. DAUDOU et M. COUSSIROU, Officiers de l'Instruction publique.

*Entrées d'ouvrages et de documents.* — BALOUT (Lionel). *Préhistoire de l'Afrique du Nord*. Essai de chronologie. Paris, Arts et Métiers graphiques, 1956; in-4, 544 p., ill.; — envoi du Gouvernement Général de l'Algérie, service des Antiquités;

FÉNELON (P.). *Quelques terroirs périgourdiens*. (Extr. de la revue *Norois*, juill.-sept. 1955; s.l.n.d. In-8, 7 p., pl. et ill.;

*Bulletin de la Société des Etudes hispaniques*, 1<sup>er</sup> trim. 1956, contenant l'article de M. Géraud LAVERGNE « Espagne et Périgord »; — hommage de l'auteur;

Faire-parts de mariages et de décès de nombreuses familles du Périgord et de la région, entre 1903 et 1933; 208 p.; — don de M. l'abbé POMMARÈDE;

Carte postale illustrée représentant les allées de Tourny et la statue de Fénelon, à Périgueux; — don du D<sup>r</sup> LAFON;

Fontaine Renaissance autrefois dans la cour du château de Sauvebœuf à Aubas; photo BORIAS; — don de l'auteur;

Acte du dépôt au rang des minutes de Ganteille, notaire royal à La Chapelle-Montmoreau, par messire Charles de Laroussie, écuyer, sgr. de Lapouyade, Dubreuil et autres places, chevalier de Saint-Louis, le 11 février 1782 de l'original de l'hommage rendu le 15 avril 1615 à dame Marguerite Droin, veuve de M. Jean de Laroussie, et à Bertrand de Laroussie, sgr de Lapouyade, par Léonard Roy, pour le repaire noble de *Chez-Puy* autrement *Dubois*<sup>(1)</sup>. A l'acte est annexé l'original de l'hommage;

Procuration du C<sup>em</sup> Louis Chapt (dernier comte de Ribérac), du 2 floréal an III = 21 avril 1795;

Bail à ferme pour six ans, à dater du 29 septembre prochain de deux moulins sis commune de Champeaux consenti à Martial Patissier, meunier, par le citoyen Jacque-Louis-Charles Gabriel Chapt [de Rastignac], dans sa maison de Bernardière, susdite commune; moyennant la quantité de 25 setiers de blé messire de Mareuil, par an, payée en nature et non en argent; du 3 thermidor an III = 11 juillet 1795;

*Bulletin du département de la Dordogne du mercredi* 11 juillet 1827; in-8, 8 p., chez Dupont imprimeurs; relatant, p. 4, le blocus d'Alger par l'escadre française et les conditions de l'ultimatum à présenter au dey et à la Régence à la suite de l'in-

---

(1) Ce repaire noble n'est pas mentionné dans le *Dictionnaire topographique de la Dordogne* du V<sup>te</sup> de Gourgues. Il est vrai que cet ouvrage ne mentionne à La Pouyade qu'un hameau et une chapelle dans la commune de S<sup>t</sup>-Angel.

jure faite au Consul français, M. Deval; — ces pièces offertes par M. BOYER, receveur des P.T.T. à Champagnac-de-Bélair.

*Revue bibliographique.* — Le *Bull. de la Soc. préhistorique française*, décembre 1955, publie une lettre ouverte de son président, le D<sup>r</sup> CHEYNIER à M. Angelroth, à la suite de la publication par celui-ci d'une étude sur le Périgordien et l'Aurignacien dans les stations belges; cette question du Périgordien a provoqué d'autres observations, soit du D<sup>r</sup> Cheynier, soit de plusieurs autres de ses collègues, dans le n<sup>o</sup> de janvier 1956 du même périodique; il s'y trouve aussi une étude, due à D. de Sonnevill-Bordes et B. MORTUREUX, sur « l'abri Caminade, commune de La Canéda (Dordogne) ».

Sous le titre « Une charte inédite de l'abbaye de Charroux » M. R. de la Coste-Messelière publie dans le *Bull. de la Soc. des Antiquaires de l'Ouest*, 4<sup>e</sup> trim. 1955, une charte du 4 mars 1236 (n.s.) dans laquelle l'évêque de Périgueux Pierre de Saint-Astier rend son arbitrage entre les moines de Charroux, leur abbé et les confréries de S<sup>t</sup>-Ambroise et de S<sup>t</sup>-Michel (original parchemin). Dans le *Bull. de la Soc. des Etudes du Lot*, 4<sup>e</sup> fasc 1955, une notice de la M<sup>me</sup> de Cardaillac, née de Lambertière sur le château de la Treyne, près de Souillac, appelle une rectification de M. le Président : « le prince de la Tour d'Auvergne » qui fut marié avec Anne de Beaufort, vicomtesse de Turenne, est Agne III de la Tour s<sup>r</sup> d'Oliergues en Auvergne, mais il n'était ni prince ni d'Auvergne.

*Périgord mouu païs*, de février 1956, publie une mise au point de M. Jean MAUBOURGUET : « Les Bouillon (s) qu'on nous sert » au sujet des calembredaines propagées dans une certaine presse sur l'histoire du château des Milandes; à ces lignes rigoureuses d'exactitude, on ajoutera les détails donnés par le C<sup>te</sup> de MIRANDOL à *l'Éveil du Périgord* du 25 février sur une des châtelaines les plus illustres des Milandes, Marguerite de Lustrac, dame de Gavaudun, veuve du connétable de Saint-André, elle se remaria en 1566 à Geoffroy de Caumont, seigneur de Castelneau et des Milandes; elle fut esvelée en 1597 dans la chapelle de ce lieu à côté de son second mari, empoisonné en 1574, et de son fils Pierre (1570-1578).

Le *Périgordain de Bordeaux* de mars, annonce que M. Armand Got va publier une nouvelle anthologie, consacrée cette fois aux « Poètes du Périgord » (1900-1956). (En souscription, exempl. ordinaire 300 fr.; Luxe numéroté, 500 fr. Chez l'auteur, 63, rue Clément Bordeaux, C.C.P. 242-04 Bordeaux).

Dans un article paru dans les *Analecta Sacri Ordinis Cister-*

*ciensis*, ann. XI, fasc. 1 et 2 (janv.-juin 1955) intitulé « Manuscrits cisterciens dans diverses bibliothèques ». Dom Jean Leclercq, bénédictin de Clairvaux, ajoute en supplément au travail de S. Corbin : « Le fonds manuscrit de Cadouin » (*B.A.P.*, tome 31, 1954), deux autres manuscrits conservés aux Archives de la Dordogne : les Sermons de S. Bernard et quatre feuillets d'un traité de S. Augustin, XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> s., provenant de l'abbaye de Cadouin.

*Communications.* — M. Noël BECQUART, archiviste en chef du département met l'assemblée au courant des accroissements des Archives de la Dordogne en 1955 ; cette liste sera publiée, comme les précédentes, dans le *Bulletin*.

M. l'abbé GRILLON souligne l'importance, pour le généalogiste, des faire-parts offerts à la Société par M. l'abbé Pommarède. M. le Président confirme cette observation.

Le D<sup>r</sup> LAFON poursuit l'étude du livre de M. Rat, professeur en Sorbonne : *Dames amoureuses et galantes du XVI<sup>e</sup> siècle* ; il entretient cette fois l'assemblée de Louise de La Béraudière, la belle Rouet, l'une des amies de Montaigne.

M. Pierre AUBLANT signale qu'à la dernière exposition des manuscrits à peintures, à la Bibliothèque Nationale, figurait, sous le n<sup>o</sup> 169 du catalogue, « Le Livre des Merveilles », compilé à la demande du cardinal Hélié Talleyrand de Périgord par Guillaume de Boldensele (1336) et illustré de miniatures exécutées par le Maître de Boucicaut. Au fol. 116, se trouve celle qui a été reproduite dans le tome XXVI du *Bulletin* (1899), p. 144 : « Le cardinal Talleyrand, évêque d'Auxerre, reçoit de Guillaume de Boldensele le Traité de la Terre-Sainte » (article de Albert Dujarric-Descombes sur « Les livres en Périgord avant l'introduction de l'imprimerie »).

Notre collègue rappelle aussi que la chapelle de Sainte-Ursule qu'on est en train de démolir est l'œuvre de Jules Mandin, architecte-inspecteur des bâtiments de la C<sup>ie</sup> d'Orléans et membre de la Société historique et archéologique du Périgord. Son petit-fils, Richard Mandin habite Marseille ; il s'adonne avec succès à la musique et à la peinture.

Dans une correspondance officielle relative aux protestants, et à la famille de Caumont, reproduite dans le *Bulletin* de notre Société, t. XXIX (1902), il est souvent question du château de la Boulaye où le roi avait ordonné en 1686, que le duc de La Force se retire avec sa femme (pp. 169-172), laquelle fut autorisée à quitter cette maison en 1697. M. DE MIRANDOL, en rappelant que c'est aussi à la Boulaye que fut célébré le mariage de Turenne et de Charlotte de Caumont La Force en juillet 1651,

a essayé de localiser ce château; il se trouvait (car il n'en reste plus aucun vestige) sur le territoire d'Autheuil, petite localité en bordure de l'Eure, à 13 km. N.N.O. de Pacy. Cette seigneurie était entrée dans la Maison des ducs de La Force à la suite du mariage du baron de La Boulaye avec Anne-Diane de Vivonne qui institua pour son légataire universel Jacques Nonpar de Caumont La Force, son frère utérin. Son petit-fils Jacques Nonpar de Caumont Vivonne, duc de La Force mourut à la Boulaye le 19 avril 1699. Quant à l'abbaye de la Croix, dont il est également question dans la correspondance, il en reste quelques vestiges à la Croix-Saint-Leufroy, toujours dans l'Eure.

*Admissions.* — M. Jean BOURLAND, rue du Hameau, 57, Angoulême (Charente); présenté par M. le D<sup>r</sup> Bourland et M. Jean Secret;

M<sup>lle</sup> CHAVANOU, agrégée de l'Université, professeur au Lycée de jeunes filles, Périgueux, et Montignac-sur-Vézère; présentée par MM. Secret et Mazel;

M. Maurice DUMONCEL, éditeur, rue Rémy-Dumoncel, 17, Paris (XIV<sup>e</sup>) et château de Mauriac, Douzillac (Dordogne); présenté par la comtesse de Beaupuy de Génis, et M. l'abbé Pommarède.

Dom Gabriel MAZEAU, O.S.B., rue Clos-Chassaing, Périgueux; présenté par M. l'abbé Pommarède et M. Jean Secret;

M. Léon PATRAS, receveur principal des P.T.T., Périgueux; présenté par MM. Granger et Corneille;

M. Jean PERRARD, croix de guerre 1939-1945, industriel; avenue Lehmann 21, Angoulême; aux lieu et place de son regretté beau père, M. Bariteau.

(Notes de séance de M. SECONDAT).

*Le Président,*  
D<sup>r</sup> Ch. LAFON.

---

CONTRIBUTION A L'ÉTUDE DES ENCEINTES  
DE LA DORDOGNE  
(Suite)

LE CAMP DE CÉSAR DE LA BESSÈDE

En 1878 en séance à la Soc. Hist. et Arch. du Périgord, « M. l'abbé Deschamps donne lecture d'un petit travail, dont il s'est chargé autrefois sur le camp dit de César, situé à 4 km. au nord de Belvès, sur le plateau de la Bessède (...) Le camp est carré avec 430 m. environ de côté. Le retranchement est partout à peu près intact; la hauteur du parapet est en moyenne de 2 m.; le fossé, comblé en quelques endroits, est pourtant très reconnaissable ainsi que les portes. A 50 pas environ au sud du vallum, se trouvent les restes d'une épaisse muraille de gros blocs de silex, bordant le plateau et dominant une rampe très escarpée. » (*Bull. Soc. Hist. Arch. Périg.* 1878, p. 88.)

Dans le même bulletin paraît en 1882, p. 325, un article de l'abbé Deschamps : « Antiquités des environs de Belvès », où l'on retrouve un paragraphe sur le camp de César donnant les mêmes indications.

C'est tout ce qui fut publié sur cette enceinte. Aucun plan n'ayant jamais été publié, une fois de plus je me contente d'en donner un avec une description plus exacte et plus détaillée.

Depuis la publication de l'abbé Deschamps le camp de César de la Bessède est couramment situé sur la commune d'Urval. Il est en réalité sur celle de St-Pardoux-et-Vielvic à quelques dizaines de mètres de la limite communale. A 4 kilomètres à l'ouest de Belvès (carte E.M. 193, Villeréal coord. 491,5-278), à 500 m. environ de la ferme de Bonarme, il couronne l'abrupt du plateau de la Bessède, au-dessus du hameau de Marminiac.

En forme de pentagone irrégulier, les dimensions des ses côtés sont respectivement de 180 m., 133 m., 113 m., 100 m. et 100 m.; ce qui lui donne une superficie approximative de 2 h. 8. Les angles sont ronds, tous ouverts, sauf un, celui qui domine le talus du plateau (fig. 1).

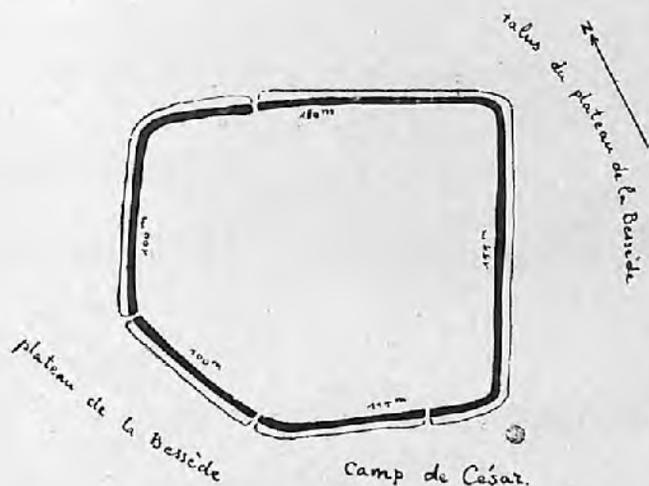


Fig. 1 - CAMP DE CÉSAR (Plan de l'auteur)

L'enceinte, complète, est constituée d'une levée de terre renforcée de gros blocs de silex blanchâtre pris sur place. Sa hauteur actuelle est variable, de 0 m. 40 à 1 m. 50 et sa largeur actuelle de 6 à 8 m par suite du tassement des terres. Ce vallum est doublé extérieurement d'un fossé en partie comblé, mais présentant encore par place une profondeur de 1 m. 50 à 2 m. et une largeur de 10 m. Dans les parties les mieux conservées, la dénivellation fossé-vallum atteint encore 2 m. 50 à 3 m.

Quatre portes coupent cette enceinte de passages larges de 2 m., donnant accès, deux vers les vallons descendant vers la plaine et isolant le plateau du camp, les deux autres vers le plateau. L'intérieur du camp est à peu près plan, sans aucune trace visible de construction quelconque.

Sur les pentes extérieures des murs bas en gros blocs de silex ne correspondent pas aux limites parcellaires actuelles et pourraient bien être des clôtures ou des limites contemporaines de l'enceinte.

Aucune recherche ni trouvaille fortuite n'a été faite permettant de dater cette enceinte — à l'exception d'une épée

et d'une monnaie d'or du xvi<sup>e</sup> siècle qui seraient entre les mains de M. de Commarque.

A mi-pente au-dessous du camp de César, à peu de distance du village du Bigounet, des rochers de grès bigarrés rougeâtre, émergent des sables argileux. Deux d'entre eux ont servi de polissoirs — un petit bloc doit être un fragment détaché. En tout une quinzaine de rainures larges ou étroites selon qu'elles étaient destinées au polissage des faces ou des côtés des haches polies. Il semble bien que les intempéries désagrègent ces rochers de grès assez peu consistant et rongent les rainures de polissage, dont certaines ont perdu déjà partiellement leur poli, tout en gardant leur forme.

Enfin, près de la ferme de Bonarme, existe un beau dolmen (fig. 2). Le dolmen dit « les Allées couvertes » est

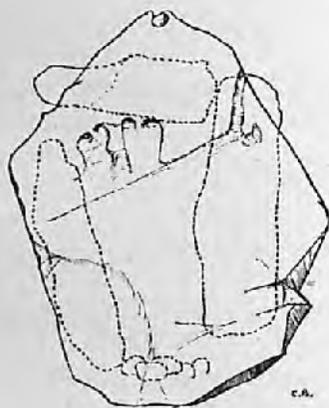


Fig. 2 - Dolmen des « Allées Couvertes » (Plan de l'auteur)

encore à demi enterré sous un tumulus de terre, rond. Aujourd'hui vidé — et cela à une date inconnue — ce dolmen ne peut plus nous renseigner, nous ne pouvons que le déplorer.

Pour le construire les préhistoriques sont allés chercher des dalles de grès sur une colline voisine à 100 m. de là.

La table, 3 m. 3 × 2 m. 50 × 0 m. 60, présente deux irré-

gularités, dues à l'érosion différentielle, affectant la forme d'arcades sourcillères encadrant un nez : mais il n'y a rien là que de naturel. Elle est inclinée, plus haute du côté de l'entrée du dolmen.

Elle recouvre un espace trapézoïdal, entouré par trois blocs, et sur le petit côté du trapèze par un mur en pierres sèches. L'entrée du dolmen est ménagée à un angle par la non-jonction de deux des dalles supports. Ces dalles irrégulières ne portent la table qu'en quelques points de leur longueur. En se plaçant face à l'entrée, le support de droite mesure 1 m 90 de long, 0 m. 40 d'épaisseur, celui de gauche 1 m 20 × 0 m. 40; le troisième 1 m 70 × 0 m. 60; le mur de fond a 0 m. 50 de long.

L'ensemble a une hauteur intérieure de 0 m. 90 environ.

Claude BARRIÈRE.

---

## LA GRANGE-CHANCEL

ET

ses *PHILIPPIQUES*

---

(Suite et fin)

J'ai déjà fait allusion au peu de crédit que méritaient souvent les récits de Soulavie; en voici une preuve de plus :

A la suite du texte de la troisième *Philippique*, il a écrit :

« Voilà les trois odes... que nous imprimons sur le manuscrit même qui fut remis par le duc de Saint-Simon au Régent et rendu par ce prince... ». Il ajoute en note : « Le hasard nous a fait découvrir une vieille copie de ces mêmes trois odes, trouvées dans les papiers de Valentin Jameray Duval; elle nous a servi pour rétablir plusieurs passages qui, dans l'autre, étaient moins intelligibles ».

Il faut croire que la copie des *Philippiques* montrée au Régent, certainement une de celles qui avaient été confectionnées en janvier 1719, devait être bien fautive, car Soulavie lui a préféré, sans discussion possible, celle de Jame-

ray Duval<sup>14</sup>. Par confrontation de son texte avec celui de Lescure, on ne relève pas moins de 139 variantes, dont 52 lui sont personnelles; les 87 autres, dont 11 sont des retouches de La Grange qu'on retrouve chez Puynesge et chez Dujarric, lui sont communes avec les éditions de Rome, de La Haye et de Mouffle

Il est donc très probable que le manuscrit lu par le Régent<sup>15</sup> avait disparu depuis longtemps et que Soulavie s'est contenté de la mauvaise copie qu'il avait sous la main<sup>16</sup>, sans même qu'il se donnât la peine de corriger les faux sens et les vers boiteux qu'elle contenait<sup>17</sup>.

Je me bornerai à signaler deux nouvelles variantes qu'il ajoute à celles que j'ai mentionnées aux strophes II de l'ode II et 10 de l'ode III :

Dans la première, au vers habituel :

Aux pieds de son dieu tutélaire.. (Lescure)

il substitue :

Sous l'effort d'un bras sanguinaire...

Et dans la seconde il écrit :

Du temps même de l'idolatrie

Un crime fait pour la patrie..

Enfin, pour les deux dernières odes, Soulavie s'est contenté de copier la version de Mouffle sans presque rien changer et il en reproduit les vers faux, les contresens et les non-sens sans aucune vergogne.

---

Entre l'édition Didot et les précédentes, on constate une différence marquée. En effet, quand on la compare au texte de Lescure, on relève bien pour les trois premières odes 63

---

(14) Jameray Duval (Valentin), né en 1695, surtout connu comme numismate, fut d'abord bibliothécaire du duc de Lorraine, puis vécut à la cour de Vienne, où il mourut en 1775.

(15) Soulavie ne s'est sans doute pas rappelé qu'il avait écrit quelques pages avant que les trois premières *Philippiques* aient été imprimées et qu'elles avaient été diffusées par l'aveugle de Saint-Roch.

(16) Le texte primitif de La Grange ne contenait certainement pas de passages « peu intelligibles », ainsi que le prétend Soulavie, qui avoue implicitement sa supercherie.

(17) Soulavie oublie avoir écrit que Saint-Simon et le Régent lui-même reconnaissaient que La Grange était bon poète.

variantes, mais aucune ne modifie le sens et elles paraissent être presque toutes voulues, c'est-à-dire qu'on ne peut les attribuer ni à une mauvaise lecture, ni à des coquilles typographiques.

Sur ces 63 variantes, 8 sont particulières à Didot; 26 sont des retouches de La Grange que l'on retrouve chez Paynesge et chez Dujarric et les 29 autres existent soit isolément, soit simultanément dans les éditions de Rome, de La Haye, de Mouffe et de Soulavie.

Il semble donc exact que l'éditeur anonyme de Didot ait reproduit, comme il le dit dans son Avertissement, une édition de 1723, qui aurait été préparée par La Grange, mais qui n'aurait pas été défigurée par les imprimeurs hollandais.

Quant aux deux dernières odes, on relève en confrontant leur texte avec celui de Lescure 17 variantes, dont 10 sont des retouches de La Grange et 11 se retrouvent chez Mouffe<sup>18</sup>. A ce propos il est amusant de rappeler ce que dit l'éditeur dans son Avertissement : Pour les deux dernières odes, « il était impossible de s'en rapporter au texte des *Philippiques* imprimé parmi les pièces justificatives de la *Vie privée de Louis XV*, où il est étrangement défiguré par une foule de fautes grossières et de contresens manifestes ». On ne s'en douterait guère après la comparaison des deux textes ! Qu'il me suffise enfin de mentionner que Didot a adopté la variante d'Andromaque (ode V, strophe 4), que l'on trouve d'abord dans La Haye, puis dans Mouffe et dans Soulavie.

---

Il reste à confronter l'édition Labessade à celle de Lescure. Par rapport à cette dernière, la première contient 763 variantes. Sur ce nombre 58 lui sont personnelles, parmi lesquelles 22 sont des contresens ou des non-sens !

Les 105 autres se retrouvent soit isolément, soit simultanément dans les éditions antérieures. Pour les trois premières odes, il y en a 50 qui appartiennent à Rome, 35 à

---

(18) Sur ces 11 variantes, 7 n'existent que dans Mouffe et les 4 autres sont des retouches de La Grange.

La Haye, 44 à Mouffe et 24 à Didot; pour les deux dernières odes, sur 32 variantes, 26 existent déjà dans Mouffe.

Pour les cinq odes, on dénombre 24 variantes qui sont des retouches de La Grange existant chez Puynesge et chez Dajarric.

Bien qu'il ait corrigé les vers faux et qu'il ait évité deux ou trois non-sens qu'on notait dans les variantes qu'il a prises à son compte, Labessade n'en a pas moins donné un texte qui dénature trop souvent la pensée de l'auteur et qui, de ce fait, est le plus mauvais des treize que j'ai confrontés.

Pour terminer sur une note gaie, il serait dommage de ne pas mentionner cette... variante, qui se trouvait peut-être dans le « précieux » manuscrit que Labessade a utilisé, mais qu'il n'aurait pas dû laisser passer. Dans la strophe 14 de l'ode IV, faisant allusion au « troisième scélérat », La Grange écrit :

Par qui l'obscurité de Brive...

et Labessade, qui pourtant cite à ce propos l'édition de Lescure, mais qui ignore sans doute que l'abbé Dubois était corrézien, a transcrit :

Par qui l'obscurité chétive...

Avant de conclure, une statistique rapide ne me paraît pas inutile.

Les cinq odes totalisent 94 strophes de 10 vers<sup>19</sup>. Après confrontation de l'édition Lescure avec les douze autres, on constate que dans l'ensemble, il n'y a que 4 strophes qui ne comportent pas de variantes.

Sur les 940 vers, on ne trouve de variantes que dans 373; il y a donc 567 vers qui sont identiques dans les treize éditions.

Il ne s'agit 108 fois que d'une variante unique, c'est-à-dire qu'on ne l'observe que dans une seule édition.

119 fois la même variante existe dans deux ou plusieurs éditions.

146 fois le même vers est affecté de deux ou plusieurs variantes différentes suivant les éditions.

---

(19) Dans ces 94 strophes ne sont comptées ni la huitième ajoutée à l'ode V depuis Mouffe d'Angerville, ni celle dite de Mirabeau ajoutée à l'ode III depuis l'édition Didot.

Dans les mêmes conditions on relève dans les éditions Puynesge et Dujarric 69 variantes, qui ne peuvent être que des retouches dues à La Grange. Sur ce nombre, 64 se retrouvent dans les éditions antérieures à celle de Lescure, ainsi que dans celle de Labessade. Il en existe donc cinq qui ne s'observent que dans les textes de Puynesge et de Dujarric et il paraît probable que ce sont des corrections apportées à son texte primitif par La Grange, après son retour définitif en France (1729).

Dans son essai de bibliographie, M. de Lescure a écrit :

Enfin un manuscrit que personne n'a cité, c'est le *Recueil Mauvepas* qui contient, tome XV, p. 153, une copie assez grossière des trois premières *Philippiques*.. avec la date de 1720, qui confirme parfaitement notre opinion sur les *Philippiques*<sup>20</sup>.. Au tome XVI du même *Recueil*, sous la date de 1723, nous trouvons sans grandes variantes une ode dite quatrième, qui est la cinquième de notre édition.. A la suite de sept strophes, conformes à peu près aux nôtres, nous trouvons une variante complète de la strophe qui s'applique au duc de La Force..

Cette copie, qui d'après M. de Lescure est datée de 1720, devait donc être précocce. Aussi, bien qu'ayant décidé de ne pas tenir compte des manuscrits, me parut-il qu'il y aurait intérêt de l'étudier, ce qui m'a été facile grâce à une microphotographie qu'a bien voulu me fournir la Bibliothèque Nationale.

Mais je m'aperçus rapidement que cette copie n'avait aucune valeur pour mes recherches.

Tout d'abord elle a été transcrite sans soin : le scribe a oublié notamment le neuvième vers de la strophe 12 de l'ode I et ailleurs il a sauté des mots. Quand on confronte son texte avec celui de M. de Lescure, on relève 102 variantes, dont 27 lui sont particulières; la plupart de celles-ci sont des fautes de lecture ou d'inattention (adjectifs possessifs et démonstratifs se substituant l'un à l'autre ou remplacés par l'article défini).

Parmi les 75 autres variantes, 23 sont des retouches de

---

(20) Rappelons qu'à l'époque où il écrivait son étude sur La Grange-Chancel et sur les *Philippiques*, M. de Lescure avait accepté l'opinion de Peignot et pensait que les trois premières odes avaient été rendues publiques au plus tôt en juin 1720.

La Grange, existant dans les éditions de Puynesge et de Dujarric; sur ce nombre figurent les dix retouches que j'ai décomptées dans l'édition de La Haye. En outre 38 autres variantes sont communes avec cette dernière édition. Enfin 7 sont communes avec l'édition de Rome et les 7 dernières ne se retrouvent que dans d'autres textes.

On peut donc conclure de cette confrontation que la copie des trois premières odes qui existe dans le *Recueil Maurepas*, est fautive et qu'elle s'apparente surtout avec le texte de l'édition de La Haye.

Elle est accompagnée de notes explicatives originales<sup>21</sup>, sans intérêt. Cependant la strophe 28 de la première ode, dans laquelle La Grange s'écrie, sans aucune modestie, en parlant de lui-même :

Et l'imitateur des Corneille  
Gémit au fond du Périgord...

provoque le commentaire suivant :

C'est le frère de l'auteur, appelé La Grange, qui avoit fait une tragédie où les événements de la cour étoient représentés sous des noms anciens. Elle fut supprimée et son auteur exilé.

D'après M. de Lescure, cette note se retrouverait avec des variantes dans divers autres manuscrits. Elle serait due à La Grange lui-même, qui aurait ainsi voulu détourner les soupçons sur l'identité de l'auteur, ce qui était du reste ridicule et puéril. En tout cas elle n'a été reproduite dans aucune des treize éditions que j'ai étudiées. En revanche sa présence dans le *Recueil* prouve que le texte copié par le scribe était postérieur à l'arrivée de La Grange en Hollande, c'est-à-dire à décembre 1722; par suite la date inscrite au début de la première ode (1720) n'est pas celle de sa transcription, mais bien celle où on croyait que les trois odes avaient été connues du public.

Quant à l'ode V, j'ai pensé qu'il était inutile de confronter le texte du *Recueil* avec celui des éditions connues. La date qui l'accompagne (1723) est bien celle de sa publication et, de l'absence de l'ode IV, il est permis de penser que sa transcription est antérieure à 1723 ou 1726.

---

(21) Le texte de ces notes ne se trouve dans aucune des treize éditions examinées.

## CONCLUSIONS

Que faut-il retenir de ces confrontations ?

Tout d'abord que l'hypothèse, que j'ai émise au début, n'est pas controuvée. C'est bien le texte de Lescure qui est le plus proche du texte primitif et peut-être même lui est-il identique. Celui de Buvat provient également d'une copie de première main; mais il est déjà moins pur. La copie utilisée par Puyresge reproduit le texte de Lescure, mais avec des variantes, qui sont des retouches de La Grange. Celle qu'a publiée Dujarric est le même texte, mais avec quelques corrections nouvelles de l'auteur ajoutées aux précédentes. Il est donc certain qu'à deux reprises au moins La Grange a amendé son texte primitif et il est probable qu'il y a apporté des retouches à d'autres moments<sup>22</sup>.

Dans les neuf autres éditions, on retrouve certaines de ces retouches, mais en nombre variable. On en peut déduire qu'elles dérivent toutes de copies corrigées par l'auteur au cours de son séjour dans les Provinces-Unies pour des éditions qui y furent alors projetées ou réalisées.

---

(22) La confrontation des textes permet parfois de saisir la succession des retouches apportées par La Grange à son texte primitif. En voici deux exemples :

Dans la strophe 29 de l'ode I, les vers 3 et 4 sont ainsi transcrits dans les éditions Lescure, Buvat, La Haye, Didot et l'Anonyme :

Partout s'interrompt le commerce  
Et les arts sont anéantis.

Les éditions de Rome, Mouffe, Soulavie et Labessade les modifient ainsi :

Ce mal interrompt le commerce  
Et rend les arts anéantis.

Ils trouvent enfin leur forme définitive dans les éditions Puyresge et Dujarric :

Ce mal destructeur du commerce  
Rend tous les arts anéantis.

Dans la strophe 1 de l'ode II, Lescure, Buvat et l'Anonyme transcrivent ainsi le vers 4 :

De frapper le sacré vallon...

Il devient dans Rome, La Haye, Mouffe, Soulavie et Labessade :

D'effrayer le sacré vallon...

Enfin dans Puyresge, Dujarric et Didot :

D'animer le sacré vallon..

Mais ces neuf textes contiennent bien d'autres variantes, qu'il faut essayer de classer :

A) Beaucoup ne sont que des adjonctions ou des suppressions de conjonctions, des mutations d'articles et d'adjectifs possessifs ou démonstratifs, des changements de nombre ou de temps, des inversions de qualificatifs, des substitutions de mots. Ce sont en général des fautes de copie ou de correction, qui faussent parfois le vers, mais qui n'altèrent pas profondément la pensée de l'auteur. Il faut remarquer que la plupart des variantes de ce groupe amoindrissent le lyrisme des odes et rendent le style plus vulgaire,

B) Un second groupe est constitué par des variantes beaucoup plus graves, car ce sont des contresens ou des nonsens; elles sont dues parfois à une similitude de consonance. Il faut les attribuer à une trop grande rapidité et au peu de soin des transcriptions ou bien à l'incompréhension des copistes et des imprimeurs pour les allusions mythologiques ou historiques utilisées, avec excès peut-on dire, par le poète. Reconnaissons du reste que la pensée de celui-ci n'apparaît pas toujours très clairement, ce qui doit rendre indulgent pour les typographes hollandais qui n'ont pas su corriger les nombreuses et malheureuses coquilles, que nous déplorons. Il faut remarquer qu'aucune des variantes de l'édition Didot ne rentre dans ce groupe.

C) Il reste enfin des variantes qui modifient un vers entier ou plusieurs vers consécutifs et qui ressemblent à des interpolations. Sont-elles l'œuvre de copistes ayant voulu « améliorer » la version qu'ils avaient sous les yeux, car au XVIII<sup>e</sup> siècle le respect des textes était encore chose inconnue ? Sont-elles au contraire des retouches de l'auteur, qu'il aurait imaginées au cours de sa détention à Sainte-Marguerite ou de ses séjours en Espagne et en Hollande, corrections qu'il aurait abandonnées plus tard pour revenir à son texte primitif plus simple et surtout plus lyrique ? La constance de certaines de ces variantes, bien que n'existant pas dans les éditions Puynesge et Dujarric, rend probable leur attribution à l'auteur.

Quoiqu'il en soit, il ne faut plus considérer comme fau-

fives toutes les variantes qui apparaissent quand on confronte les unes aux autres les éditions que nous possédons et il convient de discriminer celles qui sont réellement des erreurs et celles qu'on pourrait appeler légitimes, parce qu'elles sont des retouches apportées par le poète lui-même à son œuvre. Cela devrait être le rôle d'une édition critique que nous attendons encore.

D<sup>r</sup> G. LAFON.

*Addendum.* — Notre collègue M. Jean de Montlauzon a bien voulu me faire connaître, ce dont je le remercie sincèrement, que M. de La Borde, qui contresigna la lettre écrite le 11 février 1719 par La Grange-Chancel à sa femme Jeanne du Cluzel de La Chabrerie était le cousin germain de celle-ci, Léonard de Montlauzon, sieur de La Borde, habitant la paroisse du Change.

D<sup>r</sup> C. L.

---

## NOTES ARCHÉOLOGIQUES

### I. — LE FORT DE MOLIÈRES.

*Situation.* — A 40 mètres N.-E. de la place rectangulaire de Molières.

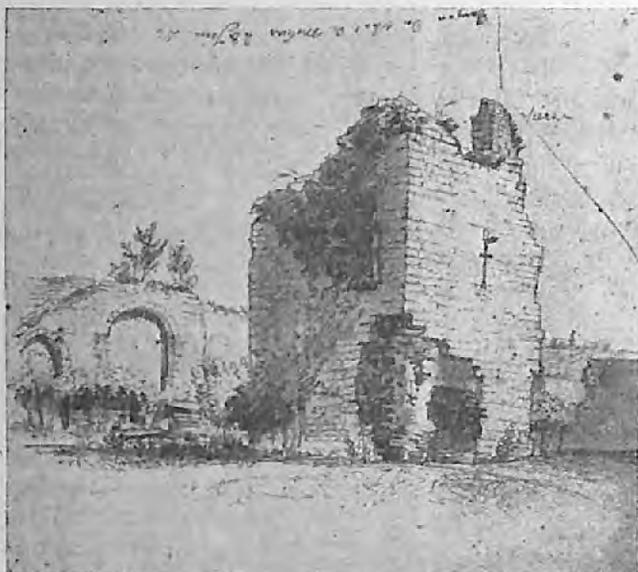
*Implantation.* — Sur une plate-forme rocheuse, au niveau du bourg de Molières pour les côtés S. et O. dominant un chemin à l'E (environ 10 m. de dénivellation à l'angle N.-E.) et au N.

*Plan.* — Carré à peu près régulier, d'environ 40 mètres dans œuvre. Murailles de 2 à 3 m. d'épaisseur et de 6 m. de hauteur, dont les parements sont soigneusement appareillés; l'intérieur de la maçonnerie est un blocage solide de dallettes calcaires noyées à bain de mortier. Il est probable qu'il y a eu des fossés ou des douves sur les faces N, O et S. ; à l'E, l'a-pic suffisait à la défense.

*Détails particuliers.* — En A est la porte d'entrée, sous un arc brisé ouvert dans un épaissement de la muraille. Les fentes de la herse sont encore visibles. Plus de traces du pont-levis ni des rainures d'encastrement des poutres.

En B est le donjon carré. Les murs ont 2 m. d'épaisseur.

La salle basse est voûtée d'un berceau brisé (axe E.O. : naissance non soulignées); on y pénètre par une porte ouverte au S. Baie-meurtrière sous linteaux à l'E. Une salle à l'étage, dévouée, était accessible au moyen d'une échelle par une baie plein cintre ouverte à l'O. Traces d'incendie



FORT DE MOLIÈRES — Donjon central  
*Dessin de Léo Drouyn (1846)*

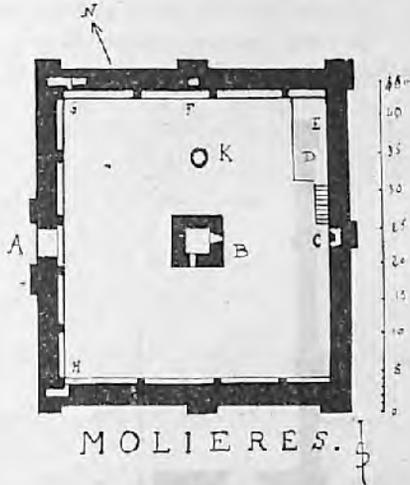
sur les pierres, en bel appareil régulier. Le donjon est dérasé à environ 8 m du sol.

En C sont des latrines percées dans l'épaisseur de la muraille, au droit du contrefort médian de l'est. Curieuse disposition de deux latrines dos à dos, avec couloir d'accès en U.

En D, emplacement d'un logis à un niveau de 3 m. inférieur à celui du sol de la forteresse. Pas de traces de voûtes. On accédait à cette cave par un escalier C, au pied duquel une poterne sous un arc plein cintre pouvait servir de couloir de fuite.

En E, au niveau du sol de la forteresse, élégante niche sous un trilobe (xiii<sup>e</sup> siècle).

En F, passage vertical, de plan carré, donnant accès, par une échelle, ou chemin de ronde. Il ne semble pas qu'il y ait eu d'escalier pour accéder à ce dernier.



FORT DE MOLIERES

(Plan de l'auteur)

En G, petite casemate voûtée d'un berceau brisé. Les naissances sont soulignées par un bandeau chanfreiné (profil classique du xii<sup>e</sup> siècle). Vers l'E, cette casemate a été obturée par un mur.

En H, casemate symétrique à la précédente, voûtée de même, mais les naissances ne sont pas soulignées par un bandeau. Baie-meurtrière à l'O.

En K, puits très profond (30 m. ?) taillé dans le rocher, et de section circulaire.

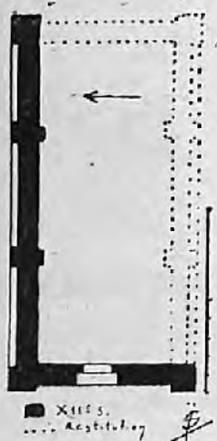
A noter que les faces intérieures N. O et S de la forteresse offrent la particularité, unique en Périgord, d'un chemin de ronde monté sur des arcs en plein cintre retombant sur de robustes pilastres.

*Date de construction.* — Le quadrilatère de remparts peut être considéré comme une enceinte fortifiée destinée à recevoir, en cas de danger, les habitants de la bastide créée en

1285 par Edouard d'Angleterre. Il semble que le donjon remonte à la fin du  $xn^e$  siècle.

## II. — LES RUINES DE L'ÉGLISE D'AILLAC<sup>(1)</sup>

L'église était située sur la rive gauche du ru de Belingou qui descend de Cadouin pour se jeter dans la Dordogne au pied de Calès. C'était une paroisse dépendant de la seigneurie de Badefols, mais la paroisse avait succédé à une mai-



ÉGLISE D'AILLAC

(Plan de l'auteur)

son de chanoines réguliers, unie dès avant 1140 à l'abbaye de Cadouin. De l'édifice, que le chanoine Tarde avait vu « presque entier » au  $xvi^e$  siècle (*Chroniques*, p. 202) ne subsistait que le mur goutterot nord et la base du mur de la façade ouest.

L'église mesurait  $20 \times 9$  hors d'œuvre et environ  $6 \times 18$  dans œuvre. Bâtie en pierre de taille, soigneusement appareillée, c'était un rectangle orienté, de trois travées peut-être voûtées d'un herceau brisé; les doubleaux retombaient sur des pilastres, au droit desquels, à l'extérieur, répondent des contreforts plats, réunis par des arcs d'applique brisés. Une seule baie, à double ébrasure, subsiste à la deu-

---

(1) Comm. de Molières,

xième travée. Rien ne resta du chevet plat, la façade occidentale s'ornait d'un arc d'applique.

On peut signaler les analogies qui existent entre cette église suivie et la petite église de Redon-Espic, à Castels, où l'on trouve les mêmes dimensions et la même architectonique d'ensemble, sauf toutefois les arcs d'applique. Comme Redon-Espic, Aillac avait du être construit à la fin du XII<sup>e</sup> siècle.

Une note de l'éditeur des *Chroniques* de Tarde (p. 88) dit que, d'après un titre du 18 mai 1316, imprimé dans les *Rôles gascons*, Guillaume de Toulouse, sénéchal du roi d'Angleterre, aurait édifié à Molières un château « *pro custodia prisonum et defensionem partium illarum* ».

Une note conservée à la Bibliothèque nationale, coll. de Bréfigny, cart. 49, dit que « Guillaume de Toulouse, sénéchal de Périgord, représenta, vers 1315, que dans tout son ressort, il n'y avait point d'autre forteresse soit pour la défense du pays soit pour la garde des prisonniers de guerre; il fit construire à Molières un château, y employant les revenus de la sénéchaussée et son propre argent. Il obtint cette année et les suivantes des lettres l'autorisant et pourvoyant au remboursement de ses avances. Le château n'était pas encore fini au mois de décembre 1317, mais il était assez avancé pour qu'on crut devoir y nommer un commandant, Faydit de Montbrison. Le château était achevé sans doute au 3 avril 1318, date à laquelle des lettres accordèrent aux habitants de Molières le même privilège pour leurs prisonniers que celui dont ils jouissaient lorsque les prisonniers étaient gardés dans une petite tour peu sûre, dont ils s'échappaient souvent; cependant des lettres du 26 juillet 1320 s'expriment encore comme si le château n'était pas entièrement terminé.

J. SECRET.

## *Le Cartulaire du Bugue*

et le manuscrit 11638 du fonds français  
de la Bibliothèque Nationale

En examinant à la Bibliothèque Nationale le manuscrit français 11638<sup>1</sup>, je fus tout surpris de lire, fol. 25, le texte suivant dont voici le début : « La donna qui bastit Albuga avia nom N Alau e bastit en honor de Sen [?] Marcel, e donet, per causa domenia, lo bore... » Il s'agissait d'un texte connu, et après quelques recherches bibliographiques et archivistiques, j'en retrouvais la trace. Ce fut en premier lieu dans *l'Histoire du Bugue*, de L. Dessalles, qui donne comme référence, p. 7, le « polyptique » de l'abbaye du même lieu. Je retrouvais aussi facilement le texte dans la collection Périgord, vol. 33, au fol. 278, où l'on peut lire : Extraits du Cartulaire du Bugue.

(*Ex cartulario abbatie de Albugia, in pergamento. Descriptio* : vol. in-4 en 32 feuillets.)

« La dona qui bastit Albugia avia non N. Alau, e bastit en honor de Sen Marcél... »

La « Bibliographie générale des Cartulaires français » d'Henri Stein, à laquelle je me reportai aussitôt, intrigué par les notes de Leydet, mentionne bien, sous le n° 4933, le cartulaire du Bugue.

« Le Bugue. — Abbaye de Saint-Sauveur (diocèse de Périgueux). Cartulaire de l'abbaye du Bugue [sur parchemin, in-4 de 32 ff.]. Original perdu. »

» Extraits faits aux xviii<sup>e</sup> s. (Bibl. Nat., coll. Lespine, vol. XXXIII, ff. 268 et 278-282. »

Une idée séduisante s'offrait à la pensée : Les fol. 25 et suiv. du ms. 11.638 ne sont-ils pas cet original perdu dont parle H. Stein, et sur lequel Leydet a exécuté ses copies. Une rapide comparaison de la copie et du ms. 11.638 devait montrer que l'hypothèse était juste.

---

(1) Le catalogue porte : ms. 11.638. — Censier de l'abbaye du Bugue (*de Albugia*), en Périgord. A la suite du censier (fol. 25), est une notice de cette abbaye avec l'énumération de ses revenus et possessions.

XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> s. Parchemin, 32 feuillets, 320 sur 220 mm.

Nous avons mentionné plus haut l'*incipit* du cartulaire selon Leydet, *incipit* qui se retrouve dans le ms. 11.638.

En continuant la lecture de la copie, on trouve à la fin du fol. 280 : « *Pro filia sua Girberna, et pro Ar...* » (déchiré) Ce qui correspond au texte du ms. 11.638, fol. 29, qui est déchiré à cet endroit.

Si l'on considère la fin de la copie, au fol. 282, on lit : « ... *Haec donatio fuit facta anno Dni M° CC° XL° IX° (Cætera desunt)* ». C'est exactement ainsi que le ms. 11.638 s'achève.

Leydet termine : « *Cui cartulario annectitur pro frontispicio Codex reddituum et sic incipit : in nativitate Domini nostri Jesu Christi Census isti debentur monialibus de Albugia* ». C'est ce qu'on lit au fol. 1 du ms. 11.638, sauf une erreur de transcription : *Census iste debetur...*

Il n'y a donc aucun doute à avoir : le ms. 11.638 est bien le texte qui a servi à Leydet pour copier le cartulaire du Bugue, dont l'original, contrairement à ce que pensait H. Stein, n'est pas perdu.

Le ms. 11.638 est un ms. composite, dont les éléments ont été réunis depuis longtemps, puisqu'il présentait déjà du temps de Leydet l'aspect sous lequel nous le trouvons aujourd'hui.

Il a 32 feuillets de parchemin en mauvais état. Il se compose de 3 parties :

1°) du fol. 1<sup>er</sup> au fol. 8<sup>o</sup> : C'est un brouillon du censier de l'abbaye, en provençal.

2°) du fol. 9<sup>o</sup> au fol 24<sup>o</sup> : C'est le Censier de l'abbaye, en provençal. Il reprend presque entièrement le brouillon, mais il lui est postérieur d'une dizaine d'années environ, si l'on considère les changements des noms des redevables, observation confirmée par la paléographie. L'existence de ces deux textes est infiniment précieuse pour la phonétique provençale, car il y a, dans ces quelques dix ans, de profondes transformations graphiques. Le texte au propre peut être daté environ de 1250. Il comporte des adjonctions, d'une écriture plus cursive, vraisemblablement postérieure, mais, assurément antérieure au xv<sup>e</sup> s. Une étude, à l'aide de ces deux textes, est en préparation.

3°) du fol. 23<sup>e</sup> à 32<sup>e</sup> : C'est le « Cartulaire du Bugue », écrit en langue provençale. Il se présente comme la mise bout à bout des chartes intéressant l'abbaye, et prend la forme d'une notice historique, ce qui a trompé les auteurs du catalogue des mss. de la Bibl. Nat., et avec eux, H. Stein. Le texte est en très mauvais état, l'écriture est par places effacée, les bords sont déchirés. Le texte original est beaucoup plus complet que la copie de Leydet, qui est, paléographiquement, excellente.

Comment ce ms. 41.638 est-il entré à la Bibliothèque Nationale ? Nous croyons utile, pour l'histoire des archives du Périgord, d'effectuer une rapide étude.

Ce ms. est coté comme le ms. 78 du fonds des Cartulaires, mais les deux inventaires de ce fonds (Bibl. Nat., nouv. acq. franç. 3.530 et 3.683), ne mentionnent pas comment il est entré dans les dépôts publics. Des recherches dans les archives de la Bibl. Nat. devaient vite combler cette lacune. Leydet nous dit qu'il a consulté ce ms. dans les archives du château de Saint-Alvère. Donc avant 1789, il n'était plus au Bugue. D'autre part, le comte de Saint-Allais<sup>2</sup> le signale en 1836 comme étant à la Bibliothèque royale, ce qui réduit les recherches. Si l'on considère la lettre adressée par Prunis, archiviste de la Dordogne, aux conservateurs de la Bibl. Nat., du 12 pluviôse an VII, il faut admettre qu'aucun cartulaire périgourdin n'a subsisté aux destructions du bureau du triage.

Le ms. 41.638 est donc entré par les voies extraordinaires. C'est le 8 mai 1819, que le comte Wolgrin de Taillefer propose à la Bibliothèque royale la vente d'un lot de chartes et manuscrits comportant :

...3°) un cahier contenant le commencement du Cartulaire de l'abbaye du Bugue, et des fragments .. de censiers<sup>4</sup>...

---

(2) M. de Saint-Allais, *Précis historique sur les Comtes du Périgord*. Paris, 1836.

(3) Bibl. Nat., archives du département des manuscrits, an VII, registre C.

(4) Bibl. Nat., Id., Notices des mss., entrés ou proposés, 1806-1820, registre F.

C'est donc vers cette date que notre ms. est entré dans un dépôt public.

Ce cartulaire du Bugue est un texte historiquement trop important pour ne pas avoir attiré l'attention des chercheurs, soit dans l'original, soit dans la copie.

En 1836, nous l'avons dit, le comte de Saint-Allais s'est servi de l'original en ayant bien conscience d'utiliser l'original. Il a transcrit quelques passages (« Guilhem de Gordo ars la vila dal Buga .. ») en ayant soin de rajeunir le texte de façon à le rendre inutilisable par les philologues.

L. Dessalles, à son tour en 1856, a utilisé notre manuscrit, qu'il appelle le « polyptique du Bugue » et les textes qu'il en donne sont aussi mauvais « La donna que bastit Albugia avia non N Alau.. »

Enfin en 1914, Stanislas Stronski, dans *La légende amoureuse de Bertran de Born*, utilise largement le cartulaire, à travers la copie de Leydet. Les extraits qu'il en donne sont malheureusement eux aussi, parfois inexacts. Prenons un seul exemple P. 53 il publie le texte relatif à Guilhem de Gourdon : là où il lit : « forfar » (encourir une peine), il convient de lire : « forsar » (prendre de force). Également il faut lire « pararias » (lieu où l'on foule les draps) et non « paratge » (naissance illustre).

Le texte du Cartulaire présente un réel intérêt, au point de vue philologique et historique. Malheureusement l'état du ms. 41.638 rend tout travail long et difficile.

Jean VALETTE.

---

## V A R I A

---

### “ Mémoire sur les privilèges des bourgeois de Périgueux ”

(Novembre 1761)

Nos rois ont accordé de grands privilèges aux bourgeois de Périgueux et entr'autres ceus de porter les armes, de posséder les fiefs et d'être exents de tailles. Le premier est humiliant pour la noblesse et même pour l'ancienne bourgeoisie; l'un et l'autre état se trouvent confondus avec un tas d'hommes nouveaux dont Périgueux se remplit tous les jours. Le second est

onéreus au prince par l'abus qu'on fait des privilèges qu'il a accordé en les faisant passer sur la tête de tous ceux qui ont de quoi les acheter. Le troisième enfin devient si prodigieusement à charge au peuple que, dans plusieurs paroisses, la taille est portée si haut pour les habitants qu'ils seront tout à l'heure hors d'état de la payer; non pas que le tot de la taille par rapport à la paroisse en général soit augmenté, mais parce que celui du particulier s'accroît à mesure qu'il plaît aux consuls de Périgueux de créer un nouveau bourgeois.

Chose étrange ! un militaire qui aura vieilli sous le harnois, dont le corps sera criblé de coups et dont les services seront signalés, demandera pour toute récompense des lettres de noblesse et ne pourra les obtenir : nos rois (s'il mets permis de m'exprimer ainsi) respectent trop le corps de la noblesse, dont ils sont le premier membre, pour vouloir l'avilir en le multipliant; ce n'est donc qu'avec poids et mesure qu'ils accordent de pareilles grâces. Mais ce n'est pas sur de semblables exemples que se guident les consuls, qui, par un seul acte de leur volonté suprême, se sont arrogés le droit de faire autant de bourgeois qu'ils le jugent à propos. Ce n'est même ni le mérite, ni la valeur, qui détermine leurs choix : tout sujet est propre à parvenir à cet honneur dès lors qu'il a cent écus à donner, et, au moyen de cette modique somme eu égard aux avantages qu'elle produit, s'il n'est pas noble en effet, il jouit au moins des mêmes privilèges que la noblesse et parvient enfin à lui imposer le joug quand, dans le cours de son consulat, qui suit de près son nouvel état, il propose et fait passer des lois très onéreuses à la noblesse qui habite Périgueux, sans se ressouvenir que c'est en partie cette même noblesse qu'on persécute aujourd'hui qui a valu à cette ville les privilèges dont les bourgeois jouissent eux seuls, car la noblesse en est exclue et, à un petit nombre près de nobles qui ont conservé, je ne sais comment, le droit d'entrée, tout le reste est regardé comme étranger, et, en conséquence, il ne peut faire entrer quoi que ce soit qu'au préalable il ne paye des droits outrés et multipliés.

Il suffira de citer l'entrée du vin qui, dans cette présente année 1761, est fixée à 43 sols pour l'étranger tandis que le citoyen (pour me servir des termes de la maison de ville) ne paye que 12 sols. Il faut remarquer en premier lieu que la barrique de vin ne se vendant que 12 francs, l'entrée est trop forte eu égard au pris de la vente, car, d'ailleurs, le charois est coûteux, et, l'une et l'autre dépense absorbant le tiers du produit, le noble ni le paysan n'en font point entrer. Comment donc payeront-ils leurs impositions s'il ne peuvent avoir le débit de

leurs vins ? Et, si on met ces deux états dans l'impossibilité de ce défaire de cette daurée, cela ne portera-t-il pas préjudice à cette partie de l'agriculture ? Que faire alors de tant de terrains qui ne sont absolument propres qu'à la vigne ?

Que les gentilshommes, disent les bourgeois, habitent leurs terres; ils y sont les maîtres. Qu'ils y fassent les taxes comme ils le jugeront à propos, mais nous sommes despotiques ici et en droit d'y ordonner.

Quel piloyable langage ! Les rois ont-ils donc entendu chasser la noblesse de cette ville pour céder la place à des paisans parvenus ? Can ce ne sont pas les anciens bourgeois qui tiennent de pareils propos; ils aprochent trop de la noblesse pour ne pas respecter un corps dont ils sont regardés, à juste titre, comme les seconds manbres.

Les consuls disent encore que, le roi ayant demandé des sommes considérables à la ville, en ne peut parvenir à ramasser ces sommes que par les entrées. Cela est vrai. Mais le roi a-t-il prétendu que ces sommes ne se levassent qu'au dépents du noble et du paisan ? Le noble sacrifie son bien et sa vie au service de son roi et de sa patrie; le paysan est le plus ferme soutien de l'état, personne ne peut le nier. Cependant l'un et l'autre corps seront écrasés de taxes tandis que le bourgeois tranquille dans son commerce, s'exemptera des charges qu'il impose lui-même. Cela est-il juste ?

Venons au fait, si les entrées du vin étaient proportionnées à son pris actuel et qu'elles fussent égales pour tous les états, il entreroit bien plus de vin et le produit des entrées seroit pour lors bien plus considérable. Mais ce n'est pas là l'objet qui détermine les bourgeois. Le voici : les entrées étant trop fortes pour le noble et pour le paisan, ni l'un ni l'autre ne font point venir leur vin à Périgueux, et le bourgeois, pour lors, vend le sien ce qu'il veut. Voilà la véritable cause de cette différence dans la taxe.

Il faut remarquer en second lieu qu'on donne le nom d'étrangers à des familles qui habitent Périgueux depuis quatre siècles, qui y ont des maisons à eus et dont les auteurs y ont possédé les premières charges. Et par qui ce nom d'étrangers leur est-il donné ? Ceci est fort singulier : par de nouveaux venus dont les pères n'ont connus Périgueux que pour y être venus vendre leurs poules et leurs œufs les jours de marché, et qui, après avoir fait quelque fortune, on acquis à vil pris les letres de bourgeoisie et se sont par là procurés tous les droits que nos rois n'avaient accordés qu'à de bonnes et anciennes

familles qui s'étaient distinguées par leur bravoure et par leur fidélité.

Tels sont les citoyens de l'érigueux au moins pour la plus grande partie, car tout ce qui s'appelle bonne famille, tant dans la bourgeoisie que dans la noblesse, a presque renoncé au séjour de la ville et aux charges, qui ne sont plus occupées que par ces nouveaux venus, à l'exception des deux premiers consuls qu'on prend ordinairement dans le présidial et dans l'ancienne bourgeoisie (ce n'est pourtant pas toujours une règle). Le reste est composée de gens qui ont à peine complété les dix années d'habitation nécessaires au titre de bourgeois; la plus part sont les premiers de leur race et nous voyons tous les jours les personnes dont les pères ont vendus publiquement les plus viles denrées prendre hardiment les titres fastueux de comtes et barons. C'est un fait qu'il est facile de prouver. Voit-on à la cour des rois des fortunes plus brillantes et plus rapides ?

Il est aisé d'apercevoir trois abus dans ce que je viens de dire, et ces différents abus sont également contre le roi, contre la noblesse, contre l'ancienne bourgeoisie et contre le peuple.

Je n'observerai plus rien sur les deux premiers et je me bornerai succinctement au troisième, qui, avec le temps, si on y met ordre (sic), achèvera d'écraser une province aride par elle-même et déjà surchargée. Je dis : une province, parce que le peuple doit en être regardé comme le plus ferme soutien. Nos rois ont voulu sans doute accorder à de fidèles sujets l'exemption de la taille; mais ont-ils prétendu que ces sujets, tous fidèles qu'ils étoient, eussent le droit de transmettre, à pris d'argent, à d'autres familles, les mêmes droits ? Comme je n'ai point lu ces privilèges je ne déciderai point la question; je dirai seulement que, si l'intention de nos rois a été d'accorder un pareil droit, ils sont trop justes pour exiger que cela soit aux dépens du malheureux paysan. Il faut donc, dans ce cas, que le tot du particulier qu'on reçoit bourgeois soit, dès ce moment biffé du roile de la taille et diminué du tot général et ne pas souffrir, comme cela arrive toujours, qu'il soit réparti sur tous les habitants de la paroisse.

Mais si, au contraire nos rois n'ont point entendu permettre qu'on transmette indifféremment ces privilèges à tous ceux qui avoient cent écus pour les acheter, il faut pour lors faire défense aux consuls de créer dorénavant de nouveaux bourgeois, et que le roi seul, à l'exclusion de tous autres, se réserve ce droit. Et, pour remettre les choses dans leur état naturel, il faut faire un triage des anciennes maisons d'avec les nouvelles, choisir à cet effet des hommes intègres et éclairés, rembourser

aux nouveaux bourgeois ce qu'il leur en a coûté pour le devenir et les renvoyer dans leurs paroisses faire travailler leur bien et contribuer au paiement des taxes. Si cette voye est trop dure ou susceptible de trop de difficultés, il faut au moins faire une recherche exacte des sommes qui ont été réparties sur le peuple à l'occasion des privilèges des bourgeois et diminuer ces sommes sur le tot général de la taille de chaque paroisse. Car, encore une fois, il n'est pas juste que le pauvre païsan voye augmenter ses impôts à mesure que d'autres les voyent diminuer.

A Dieu ne plaise que je voulusse insinuer de détruire les privilèges qui font l'honneur de cette ville en immortalisant la valeur et la fidélité de ses habitants. Mais ne seroit-il pas raisonnable que ces privilèges fussent la récompense des grands hommes qui les ont légitimement acquis par leur services et qui ont pu les transmettre à leurs descendants, sans devenir la proie de tous ceux qui les ont extorqués ou achetés sans les avoir mérités? Ces privilèges sont sacrés; nos rois ne peuvent les détruire sans commettre leur parole royale et le sein de leurs ayeux. Il est vrai que ces privilèges ont entraîné des abus et ce sont ces abus qu'il faut anéantir, et non les privilèges.

(Arch. dép. de la Gironde, C 3671, n° 14).

Copie de J. MAUBOURGUET.

## Les Périgourdins aux Cheval-Légers de la Garde du Roy

*« ...Tous ceux qui conservent le culte des traditions et des vertus militaires françaises seront reconnaissants à ses auteurs d'avoir fait revivre cette troupe d'élite qui brilla à la Cour de l'éclat d'une situation privilégiée, mais plus encore sur les champs de bataille par la valeur de ses actions. »*

Ainsi s'exprime le général Weygand dans la préface qu'il a donnée à l'ouvrage que le vicomte de La Trolière et le marquis de Montmort ont récemment consacré aux *Cheval-Légers de la Garde du Roy, 1592-1787*<sup>1</sup>.

Bien que conçu du point de vue un peu particulariste des preuves de noblesse fournies par les Cheval-Légers à partir de l'année 1738, où elles furent exigées pour entrer dans ce corps de choix, l'ouvrage offre, en revanche, des renseignements précieux sur la filiation de chacun des membres de la Compagnie jusqu'à l'acte recognitif de noblesse produit par le candidat.

(1) Sté du Grand Armorial de France, édit., 1953,

Il m'a paru intéressant d'y relever, avec l'autorisation des auteurs, les noms des Cheval-Légers qui, par leur naissance ou par leur nom, se rattachent à notre province.

C<sup>ie</sup> de RIMONTEIL de LOMBARES.

BELHADE (de) (p. 248)

Léonard, François.

Né le 2 et baptisé 3 décembre 1770 (Cumond, diocèse de Périgueux).

Père : François.

Mère : Anne ARLLOT de LA LINDE.

Aïeul : Jean, capitaine au Régiment de Beauvoisis.

Bisaïeul : François.

Trisaïeul : Guy.

Maintenu par Pellet, Intendant de la Généralité de Guyenne (trisaïeul, 15 mars 1667).

Certificat signé à Paris par Chérin le 11 septembre 1784.

BENOIST de MANOU (de) (p. 245)

Jean.

Né 3 et baptisé 8 décembre 1745 (S<sup>t</sup>-Martin de Coursat, diocèse de Périgueux).

Père : Jean, Joseph.

Mère : Françoise de LA BONNE.

Aïeul : Jean.

Bisaïeul : Jean.

Trisaïeul : Jean.

Maintenu par Pellet, Intendant en Guyenne (trisaïeul, 13 février 1667).

Certificat signé à Paris par Beaujon, le 16 juin 1764.

CALVIMONT (de) (p. 196)

Jean.

Né et ondoyé 20 janvier 1739.

Baptisé 21 février même année (S<sup>t</sup>-Martial diocèse de Sarlat).

Père : Jean.

Mère : Marie, Elisabeth de PEYRONENC de S<sup>t</sup>-CHAMALAN.

Maintenu par l'Intendant de Guyenne, bisaïeul, 1668).

Certificat signé à Paris Clairambault le 23 juin 1755.

CONSTANTIN de PECHEGUT (de) (p. 193)

Jean.

Né 18 et baptisé 20 juillet 1738 (N.-D. de Capdrot, diocèse de Sarlat).

Père : Pierre.

Mère : Marie de S<sup>t</sup>-CLAR.

Aïeul : Jean.

Bisaïeul : Charles.

Reconnaissance de noblesse et maintenue par les Intendants de la Généralité de Guyenne (aïeul, 1698, et bisaïeul, 1668).

Certificat signé à Paris par Clairambault le 6 juillet 1764.

DU RIEU

(p. 198)

François.

Né et baptisé 10 juin 1749 (Coursa, diocèse de Périgueux).

Père : Jean.

Mère : Antoinette de GRAVIER.

Aïeul : François, mousquetaire de la 2<sup>e</sup> Compagnie, puis gendarme de la Garde.

Bisaïeul : Pierre, gentilhomme servant du Roi.

Trisaïeul : Jean.

Trisaïeule : Marguerite de SOUILLAC de MONTMEGE, « très proche parente de Jean de S., capitaine-colonel des Cent-Suisses, lieutenant-général, etc... »

Maintenue par le subdélégué de Pellot, Intendant de Guyenne (bisaïeul, 1<sup>er</sup> février 1667) sur anoblissement du même (juin 1653).

Certificat signé à Paris par Beaujon le 18 août 1763.

GRAREAU (de).

(p. 246)

Jean, Nicolas.

Baptisé 13 août 1751 (S<sup>t</sup>-Pardoux de Mareuil, diocèse de Périgueux).

Père : Jean, Philippe, lieutenant dans le Régiment Royal des Carabiniers.

Mère : Anne, Radegonde de MARCILLAC.

Aïeul : Jean, Baptiste, chevalier de S<sup>t</sup> Louis, lieutenant-colonel du Régiment Royal des Carabiniers.

Maintenue par Bignon, Intendant en la Généralité de Paris (aïeul, 23 janvier 1716).

Certificat signé à Paris par Beaujon le 29 octobre 1767.

LA BROUSSE (de)

(p. 247)

Bertrand.

Né et ondoyé 2 novembre et baptisé 15 décembre 1762 (S<sup>t</sup>-Brice de Proissans, diocèse de Sarlat).

Père : Pascal, François, ancien mousquetaire.

Mère : Louise de SALES.

Aïeul : François.

Bisaïeul : Guillaume, Président en la Cour des Aydes et Finances de Guyenne.

Trisaïeul : François, Maître des Requêtes de l'Hôtel de la Reine, 1<sup>er</sup> Président en la Sénéchaussée et Siège présidial de Sarlat.

Maintenue par arrêt du Conseil d'Etat (trisaïeul, 11 avril 1672).

Certificat signé à Paris par Chérin le 11 juillet 1778.

**LA ROMAGERE de ROUCESSY (de)**

Annet.

(19 ans), demeurant à Filolie en Périgord.

Inscrit Surnuméraire : 22 septembre 1767.

Preuves par M. son frère, Antoine, Joseph : 25 juin 1758  
(voir ci-après).

**LA ROMAGERE de ROUCESSY (de)** (p. 197)

Antoine, Joseph.

Baptisé 1<sup>er</sup> avril 1741 (St-Saturnin de La Libarde, en Bourges.  
diocèse de Bordeaux)

Père : François, Pierre.

Mère : Marie, Françoise, Elisabeth MOSNIER de PLANEAU.

Bisaïeul : René.

Maintenue par Pellot, Intendant en Guyenne (bisaïeul, 1666).

Certificat signé à Paris par Clairambault le 25 juin 1758.

**MALET de CHATILLON de LA JORIE (de)** (p. 190)

François.

Baptisé 14 mai 1710 (Cornille, diocèse de Périgueux).

Père : Antoine.

Mère : Elisabeth de BEAUFOIL de St AULAIRE.

Maintenue par l'Intendant de la province de Guyenne (1666).

Certificat signé à Paris par Clairambault le 27 janvier 1754.

**MEREDIEU d'AMBOIS [de NAILLAC] (de)** (p. 194)

Pierre, Paul.

Né 16 et baptisé 17 août 1737 (St-Front de Périgueux).

Père : Eymeric.

Mère : Elisabeth de VAUCOCOURT de NAILLAC.

Maintenue par Pellot, Intendant en Guyenne (29 janvier 1667)

et par les Commissaires généraux du Conseil (5 juin 1704 et  
11 septembre 1723).

Deux Cheval-Légers de la Garde (Pierre et Eymeric, branche  
cadette, 1720 et 1721).

Certificat signé à Paris par Clairambault le 10 septembre 1754.

**MONTOZON (de)** (p. 195)

Né 7 et baptisé 8 juillet 1731 (St-Front de Périgueux).

Père : François.

Mère : Marie BERLHE, demoiselle de LA COSTE.

Aïeul : François.

Bisaïeul : Dominique, lieutenant particulier au Présidial de  
Périgueux.

Trisaïeul ; Nicolas, juge civil de Périgueux.

Maintenue par Bazin de Bezons, Intendant de la Généralité de Bordeaux (bisaïeul et ses cousins, 5 mars 1698).

Maintenue par Pellet, Intendant de Guyenne (trisaïeul et ses cousins, 29 août 1667).

Certificat signé à Paris par Beaujon le 17 mars 1763.

SOUC de LA GARELIE

Jean, Joseph.

Né et baptisé 15 février 1755 (S'Etienne de Beaussat, diocèse de Périgueux).

Père : Arnaud.

Mère : Madeleine CHEYRADE de MONTBRON.

Aïeul : François.

P'isaïeul : Arnaud.

Office de Secrétaire du Roi, Maison et Couronne de France (bisaïeul, pourvu 30 octobre 1687, mort revêtu en 1716).

Certificat signé à Paris par Chérin le 24 juillet 1772.

*Note du Comité de rédaction.* — Les n<sup>os</sup> de pages figurant entre parenthèses en face de chaque nom renvoient au tome LVI du *Bulletin* et à l'étude de J. Durieux : *Le Périgord militaire. Chevaux-Légers de la Garde du Roi*, qui a puisé aux mêmes sources que MM. de La Trolière et de Montmort.

## BIBLIOGRAPHIE

### SARLAT ET LE PÉRIGORD MÉRIDIONAL

tom. III, par J. MAUBOURGUET

Les publications de la Société historique et archéologique du Périgord viennent de s'enrichir d'un nouvel ouvrage, le tome III de *Sarlat et le Périgord Méridional (1453-1547)*, de M. Jean Maubourguet.

Il y a plus de 20 ans, cet auteur avait consacré à l'histoire de sa patrie d'adoption, des origines à 1453, deux remarquables volumes aujourd'hui épuisés dont se souviennent encore les Périgourdins éclairés et le monde savant. Avec ce troisième volume, M. Jean Maubourguet en arrive à 1547, à ce tournant de l'histoire où le Moyen-Age finissant laisse la place aux Temps Modernes.

Disons tout de suite que tout, dans ce livre, rappelle l'incontestable talent de M. Maubourguet et sa parfaite connaissance de l'histoire du Périgord.

On y retrouve, en effet, cette clarté de plan, cette sûreté d'exposé, ce style clair et brillant qui rendirent agréablement lisibles deux livres de pure érudition.

M. Maubourguet est resté fidèle au plan de ses ouvrages précédents, et les subdivisions de son livre, bien qu'elles aient peut-être un caractère factice, donnent aux faits exposés une clarté qui facilitera beaucoup la lecture d'un texte bourré de faits.

Car il faut le dire, les recherches effectuées par M. Maubourguet pour la rédaction de son livre sont considérables, et il nous semble difficile d'apporter maintenant de nouvelles sources à l'histoire du Périgord Méridional. L'auteur a, en effet, consulté tous les dépôts d'archives, tant parisiens que provinciaux, susceptibles d'éclairer l'histoire du Périgord. Il a utilisé avec sa maîtrise habituelle, les documents de la collection Périgord, à la Bibliothèque Nationale, et il a su tirer parfois, d'une phrase, d'un lambeau d'acte transcrit à la hâte par les Bénédictins du XVIII<sup>e</sup> siècle, des renseignements de première importance.<sup>1</sup>

Les dépouillements effectués par M. Maubourguet dans les dépôts de Paris, de Pau et de Bordeaux, ne sont pas, malgré la minutie des recherches, la principale source de l'ouvrage. Car la plus grande partie de sa documentation, M. Maubourguet l'a recueillie sur place, dans les archives publiques et privées du Périgord. Et, ce faisant, M. Maubourguet nous a montré sa parfaite connaissance de l'archivistique périgourdine. Les résultats des longues promenades dans les dépôts de la Dordogne nous sont d'autant plus précieux que bien souvent M. Maubourguet a été le seul à y pénétrer, à pouvoir y travailler. Je pense, en écrivant ceci, aux archives du comte de Maleville, aux archives de la Roque et de Puymartin. Bien souvent, M. Maubourguet, en utilisant ces archives privées ou semi-privées (archives de notaires), modifie radicalement nos conceptions sur la période envisagée.

Une lecture attentive nous a suggéré quelques remarques relatives à l'histoire ecclésiastique du Sarladais, que nous avons nous-même étudiée dans notre thèse d'Ecole des Chartes sur les évêques de Sarlat de 1519 à 1688. Si les spécialistes peuvent différer de points de vue, d'une façon générale nous avons pu constater combien il est difficile de mettre en défaut le sens historique de M. Maubourguet.

En vérité, il nous a donné là un ouvrage de fond dont l'édition honore la Société historique et archéologique du Périgord. Nous souhaitons vivement que tous les Périgourdins dignes de ce nom, que tous les érudits curieux du passé, le lisent et le conservent auprès d'eux dans leur bibliothèque, en attendant le tome IV, auquel, nous le savons, M. Maubourguet travaille actuellement.

Jean VALETTE.

---

#### ERRATUM

Une ligne a été sautée, la 35<sup>e</sup> de la page 181 du n<sup>o</sup> d'Octobre-Décembre 1933, la rétablir ainsi : *une autre est une*  
— pièce tronquée obliquement à un bout, avec cran à l'autre bout — *qui est cassé.*

---

(1) M. Maubourguet n'a pu consulter pour cet ouvrage les Archives Vaticanes. Le parti qu'il avait su en tirer dans les tomes I et II fait regretter que les circonstances n'aient plus voulu que M. Maubourguet puisse les utiliser dans ses chapitres III, IV et V.

---

Le Directeur, G. LAVERGNE.